

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 JANVIER 2020**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 12  
Procurations : 3  
Votants : 15*  
**PRESENTS**

L'an deux mille vingt, le sept janvier, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain- Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - GOUNOT Cécile - DUTREICH Nicole - - MM. LIGONNIERE Vincent - PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danièle.

**ABSENTS**  
**EXCUSES**

M. DARAN Jacques ayant donné procuration à M. BOCHEREAU Jean-Marie  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.  
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France

**ABSENTS NON**  
**EXCUSES**

Mme GOUENNOU Stéphanie.  
M. MENIER Richard.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme DUTREICH Nicole est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2019**

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 3 décembre 2019. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2019 est adopté par 11 VOIX POUR 4 abstentions : Mmes GOUNOT - SCHOCRON - MM. BOCHEREAU - BOST (absents au conseil du 3/12/2019)
--

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

N° 2020-07 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRIMITIF 2019

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

**DOSSIER N° 2020 - 01 : VOTE SUR LE MAINTIEN OU NON DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT DANS SA FONCTION**

M. le Maire dit à l'assemblée que ce point est annulé en raison de la réception en mairie de la lettre de démission de M. Philippe FAUR. M. le Maire souhaite reprendre la chronologie des évènements.

Par arrêté en date du 17 décembre 2019, il a décidé de retirer sa délégation de 1<sup>er</sup> adjoint à M. Philippe FAUR. Cet arrêté lui a été notifié. M. Philippe FAUR après avoir reçu cette notification a souhaité démissionner et a transmis son courrier à M. le Maire, avec effet à réception de la lettre, soit le 6 janvier 2020.

M. le Maire précise par ailleurs qu'il avait reçu juste avant, le 2 janvier 2020, la lettre de démission de M. Frédéric GRANIER, ayant déménagé. Les deux lettres ont été transmises en sous-préfecture. Ces deux conseillers municipaux ne peuvent pas être remplacés, la liste des suppléants étant épuisée. Le conseil municipal compte donc 17 membres à ce jour.

Le conseil municipal doit, dès lors, uniquement se prononcer sur la nomination d'un nouvel adjoint pour savoir qui assure la délégation de M. FAUR.

<b>DOSSIER ANNULE</b>
-----------------------

**DOSSIER N° 2020 - 02 : ELECTION DES ADJOINTS**

M. le Maire propose, dans l'hypothèse du retrait de la délégation d'adjoint à M. Philippe FAUR, de procéder à l'élection des adjoints.

Il propose de promouvoir les deuxième et troisième adjoints dans le rang supérieur et de nommer troisième adjoint, M. Cédric BAÑULS, en application de l'article L 2122-10 du CGCT.

Le tableau des adjoints proposé est le suivant :

1<sup>er</sup> adjoint : Mme France AMIEL. Elle conserve sa délégation de fonctions.

2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Nicole DUTREICH. Elle conserve sa délégation de fonctions

3<sup>ème</sup> adjoint : M. Cédric BAÑULS. Il prend la délégation de fonctions de M. FAUR.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**DOSSIER N° 2020 - 03 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2020, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2019 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, à savoir :

<b>Chapitre - Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2019 (BP+DM+RAR 2018)</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 2020</b>
20 - Immobilisations Incorporelles	50 000,00	12 500,00
21 - Immobilisations Corporelles	1 019 027,79	254 756,95
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**N° 2020 - 04 : PRESCRIPTION D'UNE REVISION ALLEGEE DU PLU**

M. le Maire précise qu'une réunion s'est tenue avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour connaître leur avis sur la modification du plan local d'urbanisme. Or il s'avère que si la DDT approuve le dossier sur le fond, elle souhaite que la procédure de création du jardin des indiens d'Amérique soit dissociée de la procédure de modification déjà engagée. La DDT propose qu'une révision allégée soit lancée car elle correspond mieux à l'esprit de la réglementation en matière de zone naturelle protégée comme l'est le flanc sud-est du village. Cette procédure devrait être finalisée à l'automne 2020.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de prescrire la révision allégée pour la création d'un jardin des indiens d'Amérique sur les parcelles communales sous la Poste.

#### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

#### N° 2020 - 05 : AVENANT A LA MISSION DU BUREAU D'ETUDES ASUP POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLU

M. le Maire devait proposer à l'assemblée le vote d'un avenant de 1 290 € HT à la procédure de modification du PLU.

Il convenait de rémunérer le cabinet ASUP, représenté par Mme RIGOU, de la mission supplémentaire correspondant à la révision allégée du plan local d'urbanisme.

Il s'avère, selon l'ATD 31, qu'un nouveau marché doit être conclu en raison du dépassement de plus de 10 % du montant du marché initial. Les documents de ce marché n'étant pas rassemblés le dossier est reporté.

#### DOSSIER REPORTE

#### N° 2020 - 06 : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DU JARDIN DES INDIENS A L'ASSOCIATION TERRE MERE EN OCCITANIE

M. le Maire a reçu une convention de l'association Terre Mère en Occitanie visant à mettre en valeur les parcelles sous la Poste par le biais du jardin des Indiens d'Amérique. La convention formalise la mise à disposition de ces parcelles et les droits et obligations des parties.

Mme AMIEL, représentant l'association, demande toutefois le report de ce dossier. La rédaction d'un point portant sur le financement des aménagements et de l'entretien du jardin est en effet à préciser et à approuver par les membres de l'association.

M. le Maire propose à l'assemblée le report de l'approbation de cette convention.

#### DOSSIER REPORTE

#### N° 2020 - 07 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à des régularisations comptables en vue de l'arrêt du compte de gestion par la trésorière. La trésorerie du Volvestre demande de procéder à une écriture d'ordre pour des frais d'étude réintégrés dans des opérations de travaux, récentes et plus anciennes. 120 000 € sont ainsi inscrits en recette et en dépense d'investissement au chapitre 041 opérations patrimoniales.

#### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

#### INFORMATIONS DIVERSES

**Service culturel :** M. le Maire fait part de la prise de fonctions de Mme Léonor BOLAC à son poste de bibliothécaire en remplacement d'Elisabeth LACAN.

Il précise qu'elle a pu être accueillie par France Amiel et qu'elle a déjà commencé à travailler avec sa collègue Laure SOUVIELLE.

**Elections :** M. le Maire annonce au conseil municipal que les inscriptions sur les listes électorales peuvent être prises jusqu'au 7 février 2020, selon la nouvelle réglementation. Une commission électorale se tiendra ensuite, fin février 2020, pour entériner les changements intervenus ces derniers mois sur la liste électorale. La date exacte de cette commission sera donnée dès qu'elle sera connue.

**Préparation budgétaire :** M. le Maire rappelle à l'assemblée les dates retenues pour les réunions de préparation budgétaire 2020 :

- une réunion destinée à analyser, a posteriori, l'exécution du budget 2019 et à préparer le vote du compte administratif : le 28 janvier 2020, 19h-21h, en salle de réunion au 1er étage.

- une réunion destinée à proposer une programmation des investissements et à étudier les recettes d'investissement : le mardi 18 février 2020, 19h-21h, en salle de réunion au 1er étage.

- selon le résultat des urnes, une réunion destinée à faire des propositions pour le budget 2020 (recettes et dépenses de fonctionnement): le mardi 7 avril 2020, 19h-21h, en salle de réunion au 1er étage.

**Astreinte :** Ces dernières années, en raison d'intempéries ou de difficultés lors de manifestations associatives, il a fallu faire appel aux employés du service technique le week-end. M. le Maire souhaite que des astreintes soient officiellement mises en place au service technique pour faire face à ces situations. Il propose qu'un calendrier d'agents d'astreinte, deux par deux, soit arrêté tous les ans, en début d'année. Les astreintes seraient décidées le vendredi selon le risque météo (vigilance orange ou rouge). Une rémunération prévue par les textes serait alors appliquée.

M. Alain PELLETIER craint que le dispositif prévu ne génère une levée de boucliers chez les agents obligés de bloquer leur week-end sans garantie de rémunération. Mme Cécile GOUNOT a déjà fait des permanences mais était rémunérée d'office. M. BOCHEREAU dit qu'il est possible de faire appel au volontariat rémunéré. Cela peut-être une solution si c'est juste pour trois ou quatre interventions dans l'année.

Mme AMIEL dit que ces questions ont été débattues en règlement intérieur et qu'il conviendra de s'y référer notamment pour appliquer les règles de récupération ou de rémunération des heures.

M. BAÑULS indique que l'entretien des voies relève des compétences communautaires et qu'il conviendrait de demander le remboursement des frais engagés à ce titre.

M. le Maire propose que des réunions entre élus et agents du service technique conduisent à définir un dispositif adapté en termes de calendrier, d'engagement des agents, de rémunération des astreintes et de coût pour la collectivité.

**Rue de la porte d'en bas :** M. le Maire est heureux d'annoncer que deux sous seings privés viennent d'être conclus pour les immeubles qui s'étaient effondrés en 2012 rue de la porte d'en bas. Il précise que les acquéreurs devraient rénover et sécuriser ces immeubles. Ce dossier reste à suivre de près.

**Lycée de Cazères :** M. le Maire a participé à une réunion le lundi 6 janvier 2020, en présence du recteur d'académie, de la présidente de la région ainsi que du maire de Cazères afin de préparer l'ouverture du nouveau lycée. Cet établissement doit ouvrir le 1<sup>e</sup> septembre 2020 et accueillir les secondes générales et les premières années CAP- BEP, une filière arts du feu étant créée. Les travaux sont bien avancés à ce jour.

En 2021, ce seront les premières, puis en 2022 les terminales. A cette date, 1200 élèves environ devraient être inscrits dans l'établissement. Un internat de 100 places est prévu ainsi qu'un gymnase intercommunal en janvier 2021.

Ce lycée, d'importance, devrait améliorer l'attractivité du secteur de Cazères et des environs immédiats dont le Fousseret fait partie.

M le Maire indique que la question de la carte scolaire des transports associés a été largement évoquée. Le principe de rattachement est double. D'abord quatre collèges sont rattachés au lycée de Cazères : Carbonne, Cazères, Le Fousseret, Montesquieu-Volvestre. Mme CAPOUL demande si le collège de Lézat-sur-Lèze est rattaché au lycée de Cazères ou reste dans le secteur de Muret. M. le Maire répond qu'il reste rattaché à Muret.

Ensuite une zone correspondant à un large disque de villages a été définie autour de Cazères. Ce sont les villages de rattachement, certains sont en Ariège, du côté de Sainte-Croix-Volvestre. Longages et Capens iront aussi au lycée de Cazères. L'idée étant de ne pas dégarnir les lycées de Saint Gaudens de nouvelles filières seront lancées dans la capitale du Comminges.

M. le Maire dit qu'actuellement les circuits de bus sont en cours de finalisation au Conseil départemental de Haute-Garonne. Des informations précises devraient être transmises tout prochainement.

M. PELLETIER demande si une piscine est prévue dans le projet. M. le Maire lui dit que ce n'est pas prévu. Il rappelle que les piscines restent de compétence communale dans la communauté de communes Cœur de Garonne. Pour l'instant, rien n'évolue en ce domaine.

**Concert :** Mme AMIEL annonce à l'assemblée la tenue du concert du nouvel an de l'orchestre de chambre de Toulouse se tient le dimanche 12 janvier 2020 à 16h30, au Picon.

**Vœux :** M. le Maire rappelle que les vœux du Fousseret se tiendront le vendredi 17 janvier 2020 au marché couvert, ceux de la communauté de communes, le 23 janvier 2020 à Bérat. Il dit aussi avoir reçu une belle carte de vœu d'Anny MENDONÇA.

La séance est levée à 21h50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE PROC. A M. BOCHEREAU
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DUTREICH
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELE	